



ARTISANAT ET MÉTIERS
D'ART



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée le Mas Jambost

Limoges

Certificateur : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

code RNCP : n°RNCP37552

Date de publication : 28/04/2023

BMA Céramique

PRÉSENTATION MÉTIER

Le titulaire du BMA de la céramique est un technicien praticien capable d'établir un cahier des charges (croquis, dessins, fiches descriptives des caractéristiques fonctionnelles, techniques et esthétiques du produit...), d'approvisionner et de choisir les matières d'œuvre, de préparer la chaîne de fabrication (machines, postes de travail) et l'outillage, de planifier le processus de réalisation en fonction des délais et d'assurer le contrôle qualité. Il maîtrise les techniques de mise en œuvre et de décoration telles que la préparation de la matière d'œuvre, le façonnage, les cuissons (biscuit, dégourdi, émail, décor), l'émaillage, la décoration et de contrôle.

Ce technicien a des connaissances en histoire de l'art et des styles du verre et de la céramique et maîtrise les moyens graphiques, chromatiques et volumiques pour représenter un modèle.

OBJECTIFS

Les céramistes travaillent le grès, la porcelaine ou la faïence, la terre brute émaillée ou peinte. Certains se spécialisent dans un type de production, d'autres recherchent des formes, des textures, des couleurs nouvelles.

Le titulaire du BMA céramique est un technicien praticien capable d'établir et **d'analyser** les différents éléments d'un cahier des charges (croquis, dessins, fiches descriptives des caractéristiques fonctionnelles, techniques et esthétiques du produit), **d'approvisionner** et de **choisir les matières premières** et **les matières d'œuvre**, de **préparer la chaîne de fabrication** (machines, postes de travail) et **l'outillage**, de **planifier le processus de réalisation** en fonction des délais et **d'assurer le contrôle de la qualité**.

Les céramistes d'art travaillent dans des ateliers artisanaux. Ils assument toutes les tâches, de l'achat du matériel jusqu'à la vente de leur production.

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3, décoration en céramique, modèle et moules en céramique et tournage en céramique

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- 9 à 24 mois selon les candidats

Validation / Modalités d'évaluation

- Brevet des Métiers d'Art en Céramique, diplôme de niveau 4
- Attestation de formation

Modalités de formation

- Alternance entre le centre de formation et l'entreprise
- Parcours personnalisé

Modalités de financement

- Financement individuel
- Contrat en alternance
- Pro A
- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnel (PTP)

Tarif de référence*

- 8 580 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

BMA Céramique

CONTENU

Le programme du BMA comprend un enseignement général technologique, auquel s'ajoute une formation à la gestion des matières premières, à la connaissance des outils de travail, à l'histoire de l'art et des styles du verre et de la céramique.

Enseignement professionnel :

- Prendre en compte et analyser la demande d'un client, prévoir les coûts.
- Participer à la définition d'un produit céramique (établir un cahier des charges).
- Choisir les matières d'œuvre et les moyens de fabrication.
- Gérer et planifier le processus de fabrication, conduire la cuisson (fonction des délais).
- Maîtriser les techniques de mise en œuvre et de décoration.
- Gérer les relations avec l'environnement.
- Participer à la communication dans une équipe.

Enseignement général :

- Possibilité de dispense sous réserve de validation du service Division du Rectorat suivant les candidats.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS / POURSUITE D'ÉTUDES

Poursuites d'études : DMA céramique artisanale - DMA textiles et céramiques

Métiers accessibles : Céramiste, faïencier, potier, décorateur, modelleur, technicien faïencier, artisan d'arts céramiques.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Dossier de candidature
- Accès après avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation